

Nicolas Chaze - ven, 23/02/2018 - 21:53

La Haute autorité de santé a publié des recommandations pour «favoriser l'autonomie des adultes».

«Le droit à la non-discrimination en raison du handicap», «le droit à une vie personnelle, privée et familiale», ou encore «le droit à la dignité et à l'intimité». Ces libertés fondamentales ont été inscrites en préambule des premières recommandations de bonne pratiques (RBP) publiées lundi 19 février par la Haute autorité de santé (HAS) concernant le parcours de vie des adultes autistes.

Le rapport souhaite favoriser l'autonomie des personnes autistes, qui doivent «pouvoir participer à chaque décision concernant leur vie». Et la HAS demande de privilégier «la vie en milieu ordinaire», ainsi que «l'intégration des adultes autistes» dans la population générale.

Des recommandations de «bon sens»

«Il s'agit de préconisations de bon sens. Mais ces recommandations n'étaient pas toujours respectées et cela fait du bien de les voir écrites noir sur blanc», explique Didier Rocque, père d'un adulte autiste de 36 ans, qui a participé à l'élaboration de ces recommandations. «Cela a été une lutte permanente pour que mon fils ait accès à une vie digne». Président de l'association «Les maisonnées», il a dû construire un centre d'accueil pour adulte afin que son fils ait un endroit où être pris en charge.

Caractérisé par des difficultés de communication et des comportements répétitifs et stéréotypés, l'autisme est une maladie très hétérogène. Alors que certains autistes ont des intelligences très prononcées (Asperger), d'autres souffrent d'un retard de développement. D'où l'importance d'une prise en charge adaptée.

Désormais, cette prise en charge doit être «coordonnée» avec «la participation de différents types de professionnels, de la santé, du social, du médico-social, de l'enseignement, de l'emploi, de l'habitat». Et la HAS demande de considérer, dans tous les cas, «les approches comportementales, neurodéveloppementales ou neurocognitives comme indispensables dans l'accompagnement de l'adulte autiste», à l'instar de ce qui était conseillé jusqu'à présent chez les enfants. Ces approches permettent de donner des clefs aux autistes pour améliorer certaines fonctions précises. Ainsi, un autiste qui a du mal à communiquer pourra utiliser des petites vignettes avec des dessins pour montrer ce qu'il veut dire.

Pas de statistiques disponibles

La HAS recommande enfin de «mettre en place avec les organismes de recherche une étude épidémiologique» pour déterminer le nombre d'adultes avec un trouble autistique. (...)

Auteur de l'article original:

Aurélie Franc

Source:

Le Figaro.fr

Date de publication (dans la source mentionnée):

Vendredi, 23. Février 2018

Pour consulter la suite de l'article suivez ce lien ^[1]

Mots-clés:

autisme ^[2]

autiste ^[3]

adulte autiste ^[4]

emploi ^[5]

chômage ^[6]

travail ^[7]

TSA ^[8]

Trouble du Spectre Autistique ^[9]

Trouble Envahissant du Développement (TED) ^[10]

intégration ^[11]

exclusion ^[12]

URL source: <https://www.orthomalin.com/actualites/actualite-professionnelle/pour-une-meilleure-inclusion-des-adultes-autistes-dans-la>

Liens

[1] <http://sante.lefigaro.fr/article/des-premieres-pistes-pour-ameliorer-la-qualite-de-vie-des-adultes-autistes/#xtor=AL-10>

[2] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/autisme>

[3] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/autiste>

[4] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/adulte-autiste>

[5] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/emploi>

[6] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/chomage>

[7] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/travail>

[8] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/tsa>

[9] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/trouble-du-spectre-autistique>

[10] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/trouble-envahissant-du-developpement-ted>

[11] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/integration>

[12] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/exclusion>